



ARRETE N°SYG/25-22
portant tableau définitif d'avancement de grade
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Président du SYGOM,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité après avis du comité technique en date du 15 décembre 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade **Adjoint technique principal de 1^{ère} classe** au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Prénom et Nom	Grade actuel	Promouvable à compter du
Mme LEGOUPIL Virginie	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n°84-53.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au SYGOM.

Les Andelys, le 27 mars 2025

Monsieur le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Le Président

Thibaut BEAUTÉ

SYGOM

13 rue Lavoisier
27700 LES ANDELYS
02 32 54 47 64
contact@sygom.fr

	Agent.es promouvables	Agent.es inscrit.es sur le tableau
Nombre de femmes	1	1
Nombre d'hommes	0	0
TOTAL	1	1